CONSEIL MUNICIPAL N°18 SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

<u>Présents</u>: Mm. Nicolas, Lobet, Mme Combaret, M. Dufour, Mme Denizot, Mm. Puiraveau, Lanciau, Merlin, Mmes Rollin-Jobert, Dumont, Mm. Celestin, Lallemand, Mmes Duprey, Egea, M. Prevotat.

Représentés: MME FOURNIER représentée par M. LANCIAU,

MME CHASSIER représentée par MME DENIZOT, MME VOURIOT-THUZET représentée par M. LOBET, M. MARGUERON représenté par M. PREVOTAT.

Secrétaire de Séance : M. LOBET René

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- Procès-verbal de la séance précédente
- 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT
- 3. Domaine et patrimoine : délivrance des coupes de bois pour Ressille
- 4. SYDESL : modification de la convention financière pour les bornes IRVE
- 5. Personnel communal : centre de vaccination prolongation des CDD pour accroissement temporaire d'activité
- 6. Questions et communications diverses

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 16 novembre au 15 décembre 2021 :

<u>Décision n°31 du 1er décembre 2021</u>: assurance : acceptation indemnisation.

<u>Décision n°32 du 6 décembre 2021</u> : finances locales : Projet Place Charles de Gaulle - demandes de subventions.

Décision n°33 du 9 décembre 2021 : finances locales : tarifs municipaux : tarif du repas du banquet des anciens 2021.

Domaine et patrimoine : délivrance des coupes de bois pour Ressille :

Sur proposition de l'Agent ONF, le Conseil municipal :

Approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022 (coupes réglées):

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
9 de Ressille	3.62 Ha	Relevé de Couvert (RCV)

Décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2022 :

- a) délivrance en bloc et sur pied de la parcelle 9 de Ressille.
- b) modifie la destination de la parcelle n°24c d'Epinac prévue initialement par contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré et décide de passer en bloc et sur pied.

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
24c	Un lot de pin noir

Décide que l'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

Pour RESSILLE:

- 1^{er} garant : ROUGELET Thierry
 - 2^{ème} garant : LEQUIN Didier
 - 3^{ème} garant : TISSERAND Jérôme

Le Conseil municipal fixe:

- 1) le volume maximal estimé des portions à 30 stères.
- 2) les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :
- Abattage du taillis et des petites futaies : 30/04/2022
- Vidange du taillis et des petites futaies : 30/09/2022

La circulation des véhicules est interdite hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

Adopté à l'unanimité

SYDESL: modification de la convention financière pour les bornes IRVE:

Par délibération n°11 du 13 février 2019, la Commune a transféré au SYDESL la compétence « création et gestion de bornes de recharge de véhicules électriques » et a approuvé l'installation d'une borne de recharge sur la Commune.

Selon cette convention, la charge des véhicules électriques était gratuite jusqu'au 31 décembre 2021.

La période arrivant à terme, il est proposé de modifier la convention et les modalités financières s'y rattachant :

- Prise en charge par le SYDESL de l'ensemble des abonnements et fournitures électriques des bornes IRVE ainsi que la maintenance à l'acte, c'est-à-dire en cas de dysfonctionnement,
- la Commune versera une participation annuelle de 800 € par borne pour la maintenance préventive et la supervision.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter les conditions exposées ci-dessus et stipulées au règlement financier du SYDESL.

Adopté à l'unanimité

<u>Personnel communal : centre de vaccination - prolongation des CDD pour accroissement temporaire</u> d'activité :

Il est proposé de prolonger le recrutement de trois agents contractuels pour faire face au besoin lié au fonctionnement du centre de vaccination pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C, au grade d'adjoint administratif. Ces agents assureront des fonctions d'agent administratif à 30h par semaine.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la base de l'indice brut 356 pour le grade d'adjoint administratif.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- M. NICOLAS fait part au conseil des points suivants :
 - o bail emphytéotique du champ solaire du Puits Hottinguer au prochain conseil municipal.
 - o décès de la doyenne de la maison de retraite, Mme PODECHARD Jeanne à l'âge de 102 ans.
 - Rencontre avec La Poste le 17/01/22 à 16h.
 - o Réunion concernant la fibre à l'EDUEN le 18/01/22 à 10h.
 - o Nouveau bureau de l'association La Gaulle Morvandelle suite à l'Assemblée Générale.
 - Invitation plateforme TIG 360° le 27/01/22 de 9h à 11h30.
 - Rencontre avec le conciliateur de Justice entre habitants de La Garenne.
 - Le lieutenant LOZACH'MEUR Manuel propose une journée d'immersion dans la brigade de gendarmerie.
 - Visite du Préfet le 08/12 : inauguration du gymnase, visite du Puits Hottinguer, du centre de vaccination et de Ressille.
 - Rencontre avec l'association ECTI.
 - Société Elsite : rencontre avec les maires le 17/12/21 à 18h concernant les énergies renouvelables.
 - Rencontre le 20/12/21 à 15h, de Mme GILOT-LAGRANGE Annissa, qui succède à Mme HORREIN Mathilde concernant le programme Petites villes de demain.
 - Changement du directeur du groupement hospitalier du territoire : 5 candidatures.

♦ Mme DUMONT :

- o Problème de stationnement à l'école.
- Revoir la hauteur du défibrillateur au stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41.

rançois NICOLAS

Le Secrétaire de Séance,

René LOBET

3 / 3

